

Question orale de Mme Dominique Tilmans au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles et au ministre de la Justice sur «la création d'une nouvelle prison à Marche» (n° 4-944)

Mme Dominique Tilmans (MR). – En avril 2008, le gouvernement fédéral a mis en place le Masterplan 2008/2012 pour une incarcération plus humaine. Vu la situation catastrophique de nos établissements pénitentiaires, il est indispensable d'apporter des solutions aux problèmes de surpopulation et de promiscuité, sans oublier les conditions de travail difficiles du personnel.

Le gouvernement fédéral a confirmé, voici quelques mois, que Marche-en-Famene était retenue comme siège de l'une des trois nouvelles prisons prévues en Wallonie. Ce projet a été accueilli avec enthousiasme dans la province, sachant qu'il permettrait la création de 300 à 400 emplois dans une région qui doit faire face à un taux de chômage important.

Ce projet avait de réelles chances d'aboutir relativement rapidement jusqu'à ce que la Région wallonne, le ministre de tutelle Philippe Henry en particulier, fasse barrage à sa réalisation.

Il s'agissait pourtant d'un dossier solide. De nombreux contacts avaient eu lieu avec le fonctionnaire délégué de l'urbanisme qui avait d'ailleurs émis un avis favorable sur le site retenu malgré sa situation en zone agricole.

Vu l'absence de caserne désaffectée ou de tout autre bâtiment à réaffecter ou à réhabiliter, Marche-en-Famene est dans l'impossibilité de trouver une autre situation pour cette prison.

Lundi dernier, le conseil communal devait entériner la vente d'un terrain de 15 hectares à la Régie des bâtiments. Vu la décision du ministre régional, la vente a dû être suspendue et le bourgmestre a dû retirer le point malgré le soutien de l'ensemble du conseil communal.

Pour ce qui est de la situation géographique du futur bâtiment, Marche se trouve à moins d'une demi-heure de Namur. Le site proposé se trouve à moins de trois kilomètres de la gare de Marche et à moins de cinq kilomètres de la gare de Marloie. L'accès au site est aisé grâce à une route nationale à bandes. En outre, des navettes TEC seraient créées.

Nous nous interrogeons donc sur les raisons qui incitent le ministre Henry à empêcher la réalisation de ce projet.

Quelles démarches le vice-premier ministre Reynders compte-t-il entreprendre pour que ce dossier puisse progresser? A-t-il déjà pris contact avec le ministre Henry pour le convaincre du bien-fondé de cette réalisation? Peut-il confirmer sa décision de soutenir jusqu'au bout le choix des villes opéré par le gouvernement fédéral, particulièrement le choix de Marche?

Réponse de B. Clerfays pour le Vice Premier Ministre, D. Reynders

Monsieur Bernard Clerfays - Le Masterplan, tel qu'approuvé par les conseils des ministres des mois d'avril et décembre 2008, prévoit notamment la construction de quatre nouvelles prisons pour 2012, deux en Flandre et deux en Wallonie, ainsi que la construction d'une nouvelle prison à Marche-en-Famenne pour 2013 en remplacement des prisons de Namur et Dinant.

Concernant la construction des quatre premières prisons, les procédures de marchés publics en cours sont actuellement au stade de la phase de sélection des candidats privés intéressés par ces projets de construction.

Ces procédures risquent toutefois d'être retardées, faute d'identification des terrains dans les prochains jours. Un nouveau planning sera établi dès le choix définitif des terrains.

Quant aux autres projets mentionnés dans le Masterplan, à savoir deux centres pour internés et un centre pour jeunes délinquants, les études ainsi que la préparation des procédures de marchés publics sont également en cours.

Concernant les différents sites retenus pour la construction de nouvelles prisons en Région wallonne, à savoir Leuze, Sambreville et Marche-en-Famenne, plusieurs entretiens et échanges d'informations ont eu lieu ces dernières semaines avec les représentants du ministre Philippe Henry.

Bien que les sites retenus répondant aux critères établis par la Justice et la Régie des Bâtiments aient été sélectionnés sur la base des résultats de nombreuses prospections sur le terrain et de sollicitations des différentes autorités régionales compétentes et concernées par ce type de projet en Région wallonne – gouvernement wallon, communes, provinces, intercommunales –, le ministre Henry envisage néanmoins de proposer des alternatives pouvant également rencontrer les critères de la Justice tout en réunissant ceux d'une implantation rationnelle en termes d'aménagement du territoire. Ces promesses de nouvelles propositions concernent les trois projets de nouvelles constructions en Région wallonne.

Les sites retenus ont tous été sélectionnés en tenant compte des conclusions formulées à la suite de multiples concertations des différentes autorités régionales compétentes et concernées par ce type de projet en Région wallonne – gouvernement wallon, communes, provinces, intercommunales – avec les cabinets des ministres des Finances et de la Justice.

Pour ce qui concerne concrètement Marche-en-Famenne, le projet a été accueilli avec enthousiasme par la Ville et est examiné favorablement par le service de l'urbanisme de la province de Luxembourg, qui soutient ledit projet malgré les problèmes d'affectation qui se posent.

Toutes les conditions semblaient être réunies pour que ce projet puisse avancer, étant donné qu'il répondait aux attentes de tous ceux qui avaient été consultés. Cependant, le ministre Henry a fait part de son souhait de proposer d'autres alternatives ; il a demandé et obtenu un délai jusqu'au 23 décembre pour rendre son avis. Les procédures d'acquisition

des terrains situés en Région wallonne ont dès lors été suspendues dans l'attente de plus amples précisions quant aux choix des terrains.